

Au siège de Grand Lac, salle du conseil, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**  
Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac  
Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26.01.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 1<sup>er</sup> février 2024 a été transmis le 26 janvier 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de Séance,  
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
073-287305428-20240201-DELIB1-DE  
Date de réception en préfecture: 02/02/2024

## DÉLIBÉRATION

N° : 1

Année : 2024

Exécutoire le : 02 FEV. 2024

Publiée/Notifiée le : 02 FEV. 2024

Publiée le : 02 FEV. 2024

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de nommer un(e) secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

Le Conseil d'administration propose de désigner : Pascale GLOUANNEC

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la désignation de Pascale GLOUANNEC en tant que secrétaire de séance

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 17
- Votants : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Président,  
Renaud BÉRETTI

La secrétaire de séance  
Pascale GLOUANNEC



## Acte classé

DELIB1

**1** En préparation  
**2** En attente retour  
Préfecture  
**3** AR reçu  
**4** > **Classé** <

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-02-02T10-16-39.00 ( MI250709202 )

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20240201-DELIB1-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Date de décision : 01/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées  
5.2.3. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 1 Multicanal : Non  
DELIB AG Désignation du secrétai...

Pièces jointes :

[Page de garde CA  
01022024.PDF](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Annuler

Préparé

Date 02/02/24 à 10:16

Par BORRELY DUBINI Muriel

Transmis

Date 02/02/24 à 10:16

Par BORRELY DUBINI Muriel

Accusé de réception

Date 02/02/24 à 10:21

Classé

Date 02/02/24 à 10:45

Par BORRELY DUBINI Muriel